

Q. Ignorez-vous qu'il y a de longues listes d'attente aux écoles?—R. Je le sais, mais je crois, monsieur Kelly, que si vous visitiez nos écoles vous constateriez que nous ne pouvons retenir un garçon ou une fille à l'école dès qu'il a atteint l'âge de quinze ans.

Q. A quelle catégorie d'écoles faites-vous allusion?—R. J'entends les pensionnats où les enfants peuvent recevoir une excellente formation. Leurs parents ne tiennent pas à les y maintenir assez longtemps pour terminer cette formation.

Q. N'est-il pas vrai que nous avons, à Chilliwack par exemple, une longue liste d'attente?—R. Oui, je sais cela.

Q. Et la même situation existe à Port Alberni dans l'île de Vancouver?—R. Oui.

Q. Et l'école d'Ahousat sur la côte occidentale est remplie?—R. Toutes nos écoles sont remplies, mais les élèves malheureusement n'y demeurent pas assez longtemps pour terminer leur éducation.

Q. Mais il existe un règlement qui exige que les garçons et filles indiennes fréquentent les écoles jusqu'à leur dix-huitième anniversaire de naissance?—R. La loi dit que nous pouvons seulement obliger les enfants à fréquenter les écoles jusqu'à l'âge de quinze ans.

Q. Les règlements indiens n'exigent-ils pas l'assistance aux écoles jusqu'à l'âge de dix-huit ans?—R. Oui.

Q. Et règle générale, les parents ne se sont-ils pas conformés à la loi?—R. Non, pas depuis que la loi a été changée.

Q. Osez-vous affirmer que la majorité des élèves quittent les écoles avant d'atteindre l'âge de dix-huit ans?—R. Oui, je l'affirme.

*M. McPherson:*

Q. La loi provinciale exige l'assistance jusqu'à l'âge de quinze ans?—R. Oui. C'est l'enseignement obligatoire.

Q. Et ils fréquentent les écoles seulement durant la période prescrite par la loi?—R. Oui. Ce sont des pensionnats. Nous nous chargeons de vêtir, nourrir et instruire les élèves, et nous croyons que si un enfant consent à demeurer il recevra une bonne éducation,—toute l'éducation que nous pouvons lui donner.

Q. Blâmeriez-vous les parents ou les élèves d'avoir abandonné l'école?—R. Je blâmerais les parents. Ils en sont responsables.

*M. Kelly:*

Q. Vous avez dit que quelques tribus n'étaient pas intéressées à cette question du titre aborigène?—R. Elles ne s'y intéressent pas beaucoup.

Q. Voici le point que je veux faire ressortir; n'est-ce pas vrai seulement quand elles sont très éloignées des centres de la civilisation?—R. Oui, c'est le cas.

Q. Quand elles ne sont pas en contact avec la civilisation, elles ne s'en occupent pas du tout?—R. C'est vrai.

Le témoin se retire.

WILLIAM-A. FOUND est appelé et assermenté.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fourni votre nom et votre emploi au sténographe?

Le TÉMOIN: Oui. Je suis le directeur du service des Pêcheries.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le comité désire poser des questions à M. Found au sujet des pêcheries?

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Vous n'étiez pas présent et vous n'avez pas entendu les témoignages concernant les pêcheries, monsieur Found?—R. Non, monsieur.